

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 20 JUILLET 2021

SEANCE N°2021-6

Le conseil municipal, dûment convoqué, par Monsieur Jean-Luc Bardeau, pour le Maire empêché, s'est réuni en session ordinaire à la salle des mariages de Prignac et Marcamps, le mardi 20 juillet 2021 à 20h30, sous la présidence de Jean-Luc Bardeau, 1^{er} adjoint au Maire avec l'ordre du jour suivant :

1. Restitution bien sans maître – parcelle section B n° 1056
2. Fonds d'Extension et de Modernisation des Réseaux Electrique en Blayais
3. Paiement heures complémentaires personnel communal

Informations et questions diverses

Date de convocation : 13 juillet 2021

Ouverture de la séance : 20h30

Présents : Fabrice Andrieu, Jean Luc Bardeau, Mélanie Béranger, Tiffany Bérard, Corine Levreaud, Myriam Robitaillié, Henri Pereira Ramos, Thierry Monteil, Alain Veyssière, Laury Lefèvre

Absent(s): Marie Christine Bouchet, Julie Guichou donne pouvoir à Myriam Robitaillié

Secrétaire de séance : Myriam Robitaillié

Myriam Robitaillié explique que la fin de l'enregistrement ne permet pas d'entendre clairement les propos de Laury Lefevre car il y avait trop de personnes qui parlaient en même temps.

Laury Lefevre précise qu'il n'est effectivement pas d'accord avec la phrase notée.

Il a rapporté les propos d'un administré (il récupérera les comptes rendus et courriers adressés au département et à la Préfète) à qui le Département a dit que la route n'était pas jugée accidentogène.

C'est pourquoi ils ne feront pas de modification à l'entrée des côtes de bourg.

Il a ensuite précisé à Fabrice Andrieu que des radars pédagogiques qui clignotent rouge et vert n'étaient pas suffisants.

Il faudrait pouvoir comptabiliser le nombre de véhicules qui transitent ainsi que le nombre d'infractions pour juger du taux d'incivilité et de la dangerosité de la route.

Jean Luc Bardeau rajoute qu'il faudrait connaître le niveau de circulation en terme de vitesse et de fréquence.

Fabrice Andrieu devait se renseigner pour savoir s'il était possible que les radars enregistrent les données en complément de la lettre qui doit être faite par le Conseil Municipal au Département.

Henri Pereira Ramos s'interroge sur l'envoi de cette lettre.

Jean Luc Bardeau ainsi que Fabrice Andrieu confirment que le courrier est bien parti.

Jean Luc Bardeau donne lecture de l'ordre du jour.

1 – Restitution bien sans maître – parcelle section B n° 1056

Cette restitution fait suite au courrier de Marc Martinez, Administrateur des sites préhistoriques de la vallée de la Vézère qui fait suite lui-même à la décision d'intégration de la parcelle B 1056 reconnue comme bien sans maître par un courrier de la Préfecture dans le conseil municipal du 22 juin 2021.

Ce courrier revendiquait la propriété de la parcelle B1056 sur laquelle est située la grotte de pair non pair. Henri Pereira Ramos en avait fait la remarque.

Jean Luc Bardeau précise que la mairie a fait des recherches auprès du Service de la Publicité Foncière. Marc Martinez a envoyé un acte cadastral et comme cela n'était pas suffisant il a envoyé l'acte de vente dans un second message.

Après consultation d'un notaire et de Légifrance, ils ont trouvé un document qui dit que le propriétaire de la grotte est l'Etat Français et qu'il a concédé la grotte aux monuments historiques. Les documents de 1900 ne sont pas rédigés comme ceux de maintenant mais avec le notaire, ils ont trouvé un biais qui permet de prononcer la restitution du bien sans maître.

Le document est rédigé et sera communiqué à l'administrateur des sites préhistoriques.

Jean Luc Bardeau donne lecture de la partie importante de la délibération qui portera le numéro 20210666-2 en date du 22 juin 2021 et cet extrait du registre des délibérations précise que le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide l'abandon d'intégration de la parcelle B1056, décide que la commune s'appropriera les parcelles B393 et C659 dans les conditions prévues par les textes.

Madame le Maire est chargée de prendre l'arrêté constatant l'abandon de l'incorporation de cette parcelle dans le domaine communal et est autorisée à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet.

Ceci est l'extrait du registre des délibérations.

Henri Pereira Ramos trouve dommage d'en arriver à 3 Conseils municipaux pour en arriver à cela. Il aurait suffi d'appeler Marc Martinez pour bien vérifier que la parcelle B 1056 était bien considérée comme un bien sans maître.

Jean Luc Bardeau est d'accord sur la première partie de ses propos mais il les nuance en disant que l'Etat devrait savoir quand il met à disposition par arrêté une parcelle aux monuments historiques.

Henri Peirera Ramos Ramos souligne que le conseil municipal et les gens de la commune sont les plus à même de connaître cet historique. Il aurait suffi d'un appel téléphonique à Marc Martinez.

Jean Luc Bardeau répond que ce n'est pas lui qui a inventé la procédure des biens sans maître. Il y a des heures de travail derrière, des courriers, des échanges, des demandes complémentaires de documents parce qu'un extrait cadastral ne suffit pas.

Corine Levreaud souligne que Henri Pereira Ramos fait partie du conseil municipal et qu'à ce titre il aurait pu lui aussi s'en informer auprès de Marc Martinez.

Henri Pereira Ramos lui répond qu'il n'a eu les éléments qu'au moment du conseil municipal et qu'il n'a donc pas eu un mois d'antériorité pour travailler dessus.

Par délibération n°20210666-2, en date du 22 juin 2021, le conseil municipal autorisait l'incorporation de biens sans maître dans le domaine communal des parcelles B 394, B 1056 et C 659 présumées sans maîtres au sens de l'article 713 du code civil.

Constatant que malgré que la procédure d'incorporation de biens sans maître dans le domaine communal a été accomplie et validée dans les délais par les services de la préfecture ;

Constatant que l'administrateur des sites préhistoriques de la vallée de la Vézère et de la grotte de Pair-non-Pair a alerté la commune par courrier après le vote du conseil municipal, sur le fait que la parcelle B 1056 correspond à la parcelle de la grotte de Pair-non-Pair, classée Monument Historique et propriété de l'Etat depuis le 20 décembre 1900.

Constatant qu'un acte de vente a été transmis au service de la mairie.

Monsieur Jean-Luc Bardeau demande de régulariser la situation et propose l'abandon de l'intégration de la parcelle B 1056 dans le bien domaine communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- L'abandon d'intégration de la parcelle B n° 1 056 dans le domaine communal.
- Décide que la commune s'appropriera les parcelles B n° 394 et C n° 659 dans les conditions prévues par les textes en vigueur ;
- Madame le maire est chargée de prendre l'arrêté constatant l'abandon de l'incorporation dans le domaine communal de cette parcelle et est autorisée à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet ;

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

2 – Fonds d'Extension et de Modernisation des Réseaux Electrique en Blayais

Jean Luc Bardeau précise que cette proposition est faite suite au travail de « relamping » - c'est à dire lorsque des anciens luminaires à « iode » tombent en panne ils sont changés pour des nouveaux à « led ».

Monsieur Laury Lefevre rappelle que les communes membres du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Blayais (SIEB) peuvent bénéficier de l'aide du Fonds d'Extension et de Modernisation des Réseaux Electrique en Blayais (FEMREB) pour la tenue de travaux relatifs à l'éclairage public (extension ou modernisation).

Une lanterne chemin des Carrières face au n°29 étant endommagée, il est nécessaire de la changer et ainsi de procéder à son remplacement en utilisant une lampe LED Bipuissance qui permet des abaissements de luminosité au choix entre 18h00 et 6 h du matin de 33 %, 55% ou 66% de luminosité.

Un devis s'élevant à 920.16 euros correspondant au remplacement de cette lampe a été présenté.

Au titre du FEMREB et dans le cadre de cette opération la commune pourrait percevoir en contrepartie une subvention de 322.06 euros correspondant à 35% du montant du devis TTC des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ACCEPTE l'exécution de l'opération de renouvellement de la lampe
- CHARGE, Madame le Maire d'effectuer les démarches nécessaires auprès du SIEB afin d'obtenir une subvention en lien avec la présente opération.

3 – Paiement heures complémentaires personnel communal

Monsieur Jean-Luc Bardeau fait état de 8 heures 30 minutes complémentaires effectuées par un agent d'animation et un agent ATSEM.

Monsieur Jean-Luc Bardeau fait lecture de la répartition des heures complémentaires.

- Agent d'animation de l'école 30.5/35^{ème} : 3h00 conseil d'école + 3h30 visite médicale + 2h00 réunion du personnel = 8h30
- ATSEM 30.5/35^{ème} : 3h00 conseil d'école + 3h30 visite médicale + 2h00 réunion du personnel = 8h30

Après délibération, le conseil municipal **décide à la majorité** le paiement sur la paie du mois d'août de :

- 8h30 complémentaires à l'agent d'animation de l'école 30.5/35^{ème}
- 8h30 complémentaires à l'ATSEM 30.5/35^{ème}

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

Informations et questions diverses

Ecole

Jean Luc Bardeau se fait le porte-parole de Julie Guichou absente et présente une très bonne nouvelle pour notre commune.

Cette nouvelle devait être officialisée le 13/07.

Par courrier reçu en mairie le 16/07, Monsieur François Coux annonce officiellement l'ouverture d'une classe de maternelle à l'Ecole primaire.

L'ouverture de cette classe qui comportera un effectif de grande section et de CP ouvrira donc le 2 septembre.

Henri Pereira Ramos demande s'il y aura également une embauche d'une atsem supplémentaire.

Jean Luc Bardeau répond que non, il y a déjà un personnel à remplacer.

Le schéma prévu lors de la réunion du 22 juin reste le même et il nous restera à nous organiser pour cela.

Jean Luc Bardeau précise qu'il y a des devis pour l'équipement de cette classe.

Du matériel a été récupéré qui était stocké dont des tables, des chaises.

Mélanie Berenguer complète l'information en expliquant que ce matériel était stocké à côté de l'école et qu'ils ont déjà remis à la maîtresse des petites tables, des chaises pour grande section, des tableaux velleda. Ils ont retrouvé également de toutes petites chaises ce qui a ravi la maîtresse.

Pour finaliser la liste d'équipement demandée par la directrice, du matériel neuf va être commandé.

Jean Luc Bardeau explique avoir des devis pour cela. Ils se montent à 2 293,09 € qui comprennent une armoire, des petits meubles de rangement avec des casiers.

Henri Pereira Ramos demande si ce montant vient en plus des 11 954.00 €.

Jean-Luc Bardeau répond que cela n'a rien à voir.

Pour en revenir sur le point à l'Appel à projet numérique 2021 et sur les éléments demandés par Henri Pereira Ramos qui voulait des détails, il y a donc 8 ordinateurs portables de 15,6 pouces, 1 pack classe mobile 8 tablettes
1 valise de transport pour ordinateurs, 20 casques audio, 1 tableau triptyque, 1 solution interactive vidéoprojecteur pour un coût total HT : 9 343,09 € soit un coût TTC : 11254,91 €.

Là-dessus il y a une demande de subvention du département de 40 % du total HT = 3 737.00 €

Et une demande d'appel à projet validée lors du précédent conseil municipal pour un montant de 2 450.00 € qui correspond à 70 % d'un plafond TTC de 3 500.00 €.

Sur un coût total de 1 154,91 € l'autofinancement de la commune sera de 5 067,91 €

Avec une récupération prévisionnelle de la FCTVA de 1 863,14€, le coût pour la commune devrait arriver à 3 204,77 € si tous les éléments cités ci-dessus sont toujours valides.

Jean Luc Bardeau explique qu'après avoir fait des recherches il s'est rendu compte qu'au mois d'avril lors d'une réunion qui a lieu au niveau des départements avec l'académie pour l'ouverture/fermeture des classes, l'ouverture de la classe de Prignac et Marcamps n'était pas prévue.

Il a fait des recherches et s'est aperçu que Madame le Maire avait beaucoup travaillé à cette ouverture au vu du nombre de courriers, d'emails et de contacts téléphoniques qu'elle a eu.

Finalement la Mairie est dans la liste officielle du 13 juillet et même si selon certain cela peut découler juste de l'accroissement de la population, il demande à ce que l'on remercie Madame le Maire pour son implication dans ce dossier.

Henri Pereira Ramos demande à ce que ne soit pas oublié le travail de Madame la Directrice pour cette ouverture de classe.

Jean Luc Bardeau lui répond qu'il s'agit effectivement d'un travail d'équipe.

Demandes d'aides sociales sur la commune

La Mairie a reçu plusieurs demandes d'aides sociales. Il faudra sûrement refaire une commission pour aider ses personnes car au niveau du droit public c'est un peu compliqué.

Myriam Robitailié explique qu'une première personne est passée en commission vendredi 16 juillet.

Cette personne est suivie par la MDSi de Blaye grâce à l'intervention de la Mairie, qui de son côté a fait le nécessaire pour l'aider. A ce propos, elle demande à Henri Pereira Ramos s'il a bien reçu les deux propositions de courriers à adresser aux administrés.

Pour lui, ils sont le reflet de ce qui a été vu en commission et pensait que les courriers étaient déjà partis.

Myriam Robitailié lui répond qu'elle attendait que tout le monde se soit prononcé.

Henri Pereira Ramos se souvient que cela devait être vu dans les questions diverses.

La veille du conseil, un signalement d'une famille en difficulté a été fait. La Mairie a apporté un panier de denrées sèches. Cette famille est en contact avec l'assistante sociale de Saint André de Cubzac car auparavant elle vivait sur la commune de Saint Laurent d'Arce.

Myriam Robitailié explique également que les assistantes sociales de Blaye et Saint André sont prêtes à accompagner la Mairie sur ces dossiers.

Trou dans la chaussée chemin de la Pourquaude

Fabrice Andrieu explique qu'une première intervention a eu lieu il y a 15 jours à 3 semaines pour ouvrir la chaussée et voir ce qui se passait.

Il y a donc une facture pour mise à disposition d'une équipe, pelleteuse, investigation de l'origine de la dégradation, pour une demi-journée pour un montant de 960 € TTC qui sera payée au mois d'août.

Pour ceux qui se sont rendus sur place, il y a un sarcophage qui a été fait. Il faut donc tout mettre à nu.

Ils sont intervenus lundi matin avec mise à disposition d'une équipe, marteau piqueur, burineur.

Le devis est à 780 €. Et maintenant il va falloir faire les travaux. Il est prévu la création d'un regard en béton 60*60 avec une dalle pour un montant de 1700 € et ensuite une fourniture et pose PVC en 200 pour 128 €, piquage dans le regard 540 €.

Il faudra refermer avec création d'une structure « fermeture et remblais par couche avec création d'une structure calcaire sur les 50 cm de surface pour un montant de 890 € et la réalisation du revêtement en bicouche pour 320 €. Soit un total TTC à 4493,60 € TTC.

Jean Luc Bardeau explique que l'origine du problème vient d'une mauvaise conception datant de 1998 quand le réseau de tout à l'égout a été passé au milieu d'eaux pluviales.

Ceci a donc, petit à petit, dégradé la chaussée. Ces travaux vont résoudre le problème en reprenant le flux en bas et dans les montées de charge le flux sera en haut. Il y aura donc deux tuyaux, deux regards pour hydrocurer et tout remettre au propre.

Henri Pereira Ramos regrette qu'il n'y ait pas eu une commission bâtiment/voirie pour aborder ces sujets ; le montant des travaux et le choix de l'entreprise.

Fabrice Andrieu répond qu'il a récupéré ce dossier parce qu'il est en charge de la sécurité mais qu'il n'est pas en charge de la commission bâtiment/voirie.

Fabrice Andrieu explique que des entreprises qui travaillent en août et qui sont spécialisées dans ce type de travaux il n'en existe pas 50.

Corine Leveaud répond que des fois il faut faire vite.

Henri Pereira Ramos constate toutefois que suite à un courrier adressé par la MDSi de Blaye le 13/07, Madame Robitailié a pris le temps d'organiser une commission le 16 juillet qui concernait un montant de 390 €.

Fabrice Andrieu explique que lui aussi fait des réunions de commission « communication » lorsque cela engage des devis. Corine Leveaud intervient pour dire qu'elle est directement visée par la remarque de Mr Pereira Ramos.

Henri Pereira Ramos veut porter l'accent sur la manière de procéder, non pas sur l'opportunité.

Il constate simplement que des commissions sont organisées rapidement et d'autres non.

Jean Luc Bardeau souligne qu'il n'est pas possible de mélanger les sujets. Il a eu l'assistante sociale et il y a avait un caractère extrêmement urgent dans la situation de cette personne.

Il aurait été possible de passer par une commission effectivement mais en discutant avec les entreprises qui vous donnent leur date de fermeture, de congés qui durent de 3 à 4 semaines.

Il a fallu insister fortement pour que les travaux soient fait au plus vite pour libérer la route dès septembre.

Jean Luc Bardeau explique que l'entreprise interviendra la semaine prochaine pour continuer à monter les collerettes et sera fini de remblayer l'avant dernière semaine du mois d'août.

Il n'était pas possible d'organiser commission sur commission. Pour avoir de la réactivité les corps de métier ont été convoqués en même temps sur le chantier.

Quand le sarcophage a été découvert il a bien fallu le casser et c'est là que les malfaçons ont été découvertes. La Mairie pense au passage du bus scolaire en septembre dans cette rue et c'est pour cela que tout a été fait très vite.

Henri Pereira Ramos souligne que l'organisation d'une réunion ne prend pas 3 semaines.

Corine Leveaud rétorque que ces éléments font partis des questions diverses/informations. Qui dit qu'elle n'allait pas organiser une commission pour aborder ces points ?

Henri Pereira Ramos aurait trouvé normal l'organisation d'une commission avant la présentation de ces points en questions diverses/informations.

Corine Leveaud rétorque que dorénavant, elle organisera une commission et il sera tenu informé des situations à ce moment-là.

Jean Luc Bardeau explique que lorsque Madame Leveaud organisera sa commission, il lui fera passer le timing mis à jour de qui intervient et quand et ainsi il pourra constater la difficulté à organiser une commission.

Corine Leveaud souligne que Madame le Maire n'est pas là, que tous les conseillers travaillent pour la commune, et le seul absent c'est lui. Il fait pourtant parti du Conseil Municipal et peut donc venir en Mairie demander s'il peut aider.

Il est dans toutes les commissions. Pourquoi ne vient-il pas ?

Henri Pereira Ramos lui répond qu'il vient quand il est convoqué, pour récupérer son courrier. Ensuite en ce qui concerne les affaires de la Mairie, il n'est pas forcément informé même s'il a certains éléments qui lui permettent de savoir ce qui peut se passer sur la commune par le biais de la commune. Mais en aucun cas il ne sait que la mairie est sur le point de retenir l'entreprise Bouchet TP pour la réalisation des travaux.

Tiffany Bérard lui explique que quand il veut il sait venir en Mairie poser des questions.

Il lui répond que oui mais qu'il n'obtient pas forcément les réponses.

Jean-Luc Bardeau lui répond que preuve est faite que non. Il a demandé des détails sur l'appel à projet et la mairie vient de lui fournir la totalité des éléments.

Jean-Luc Bardeau lui propose de téléphoner à la mairie lorsqu'il veut des éléments.

Laury Lefevre demande s'il est possible de quantifier le temps passé sur ce dossier ?

Réponses de Fabrice Andrieu et de Jean Luc Bardeau : impossible en termes de nombre d'heures.

Laury Lefevre demande que se passe-t-il si l'on fait marcher la concurrence ?

Jean Luc Bardeau explique que la route ne sera pas réparée pour septembre.

Service Civique

Jean Luc Bardeau souhaite revenir sur le questionnement d'Henri Pereira Ramos sur l'embauche d'une 2ème ATSEM.

Il a répondu non mais il avait été question de deux services civiques. Un qui devait être engagé par l'éducation nationale et un autre par la mairie.

Henri Pereira Ramos demande si cela sera opérationnel en septembre.

Jean Luc Bardeau répond qu'ils travaillent dessus. En France l'été il y a un gros blackout. L'éducation nationale est fermée. Il n'y a pas que cette fermeture estivale.

Jean Luc Bardeau souhaite également rappeler la fermeture de la mairie du 16 au 23 août 2021,

Levée la séance à 21h11